

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2022D75

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 33

ADELEE - AIRIAU - BARANGER - BARRETEAU - BODIN - BRIAUD - BUTEAU - CHAMPION - CLAUTOUR - COULON FEBVRE - CROCHET - DURAND-GAUVRIT - FLEURY - GUIDOUX - GUILLET - GUILLET - HERBERT - MORINEAU - MORNET - NÉAU - PASQUIER - PLISSONNEAU G - PLISSONNEAU S - PROUTEAU - RAGER - RENARD - ROCHAIS - ROIRAND - RONDEAU - ROUX - ROY - SEGUIN - URBANEK

Absents excusés : 12

BUFFETAUT - CHARRIER ENNAERT - FRAPPIER - GRÉAUD - GUERINEAU - HERMOUET D - HERMOUET M - JOLLY KUNG - ROTUREAU - TENAUD - TRAINEAU

Absents : 3

DURAND - GAS - VILMUS

Nombre de pouvoirs : 6

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la commune d'Apremont et l'EPF de la Vendée.

La commune de Apremont a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur un secteur pour y développer un projet de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, il convient d'approuver le projet de convention présenté en annexe qui vise notamment à définir le périmètre d'intervention.

Un secteur opérationnel a été identifié dans le cadre de la convention :

Le secteur couvre 11 parcelles, incluant plusieurs biens bâtis dont une ancienne usine de traitement des eaux, pour une surface totale de 1ha 86a 08ca dont les références cadastrales sont les suivantes.

Secteur	N° parcelle	Surface
Commune d'Apremont Ancienne usine de traitement des eaux	Section AH n° 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49.	1ha 86a 08ca

Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la présente convention est plafonné à 350 000 euros HT.

La durée de la convention est fixée à 18 mois à compter de la date de signatures des présentes. Cette durée pourra être modifiée en application de l'article 23 de la présente convention.

Vu la délibération n°2022/49 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 02 juin 2022 approuvant la convention d'action foncière avec la commune de Apremont et la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune de Apremont avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20220712-2022D75-DE

- D'autoriser le Président ou son représentant à passer et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation et notamment tout avenant pouvant intervenir.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze juillet deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 18 juillet 2022
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.